



MÉTABETCHOUAN
LAC-À-LA-CROIX

AVIS PUBLIC **MISE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 363-2026**

AVIS PUBLIC est par la présente donné, que le conseil municipal de la Ville de Metabetchouan-Lac-à-la-Croix a passé et adopté le 28 août 2026 le règlement suivant :

- **Règlement n° 363-2026 abrogeant et remplaçant le Règlement n° 326-2024 relatif à la conformité des installations septiques résidentielles sur le territoire de la Ville de Metabetchouan-Lac-à-la-Croix**

AVIS PUBLIC est également donné que ledit règlement est actuellement déposé au bureau de la Mairie, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau.

Fait à Metabetchouan-Lac-à-la-Croix, ce 28 août 2026.

La greffière adjointe,
Valérie Tremblay
Valérie Tremblay

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE

Je soussignée, Valérie Tremblay, greffière adjointe de la Ville de Metabetchouan-Lac-à-la-Croix certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site internet de la Ville de Metabetchouan-Lac-à-la-Croix au www.ville.metabetchouan.qc.ca et l'avoir affiché dans le hall de la Mairie le 28 août 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28 août 2026.

La greffière adjointe,
Valérie Tremblay
Valérie Tremblay